



RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1994 B 20715

Numéro SIREN : 398 628 958

Nom ou dénomination : JMA Groupe Eurex

Ce dépôt a été enregistré le 26/10/2017 sous le numéro de dépôt 17126

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

JMA Groupe Eurex
84 boulevard du Général Leclerc Paraboles ii
59100 Roubaix

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : JMA Groupe Eurex

Numéro RCS : 398 628 958

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Numéro Gestion : 1994B20715

Adresse : 84 boulevard du Général Leclerc Paraboles ii
59100 Roubaix

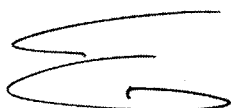
Numéro du Dépôt : 2017R017126 (2017 18470)

Date du dépôt : 26/10/2017

-
- 1 - Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale
Renouvellement du mandat de directeur général de Mme Frédérique BLOMME et non renouvellement du mandat de directeur général de la société MERIDIEN DW CONSEIL
Date de l'acte : 23/03/2017
- 1 - Décision : Renouvellement de mandat de président
 - 2 - Décision : Nomination(s) de membre(s) du Comité de direction
 - 3 - Décision : Nomination de président du Comité de direction
-

Délivré à Lille Métropole le 16 novembre 2017

Le Greffier,



2017 017 MK

JMA GROUPE EUREX

Société par Actions Simplifiée Pluripersonnelle au capital de 937.440 euros
Siège Social : 84 boulevard du Général Leclerc – Paraboles II – 59100 ROUBAIX
SIREN 398 628 958 RCS LILLE METROPOLE

- PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE -

DU 23 MARS 2017

L'AN DEUX MIL DIX SEPT
et le VINGT TROIS MARS à dix sept heures

Les Actionnaires de la Société **JMA Groupe EUREX**, Société par Actions Simplifiée pluripersonnelle se sont réunis à LYON (69005), FOURVIERE HOTEL, 23 rue Roger Radisson en Assemblée Générale au choix et sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par les membres de l'Assemblée en entrant en séance.

La société COMEXPERT, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué, est absente et excusée.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Henri BEBEY, Président de la société.

Madame Frédérique BLOMME est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires possèdent le quorum requis par les statuts pour que l'Assemblée puisse valablement délibérer.

Monsieur le Président met à la disposition de l'assemblée:

- Les copies des lettres recommandées de convocation adressée aux actionnaires,
- La copie de la lettre recommandée avec accusé réception adressée au Commissaire aux Comptes
- La feuille de présence,
- Le rapport du Président,
- Les rapports du Commissaire aux Comptes,
- L'inventaire, les comptes annuels,
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, les rapports du Commissaire aux comptes ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2016,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2016,
- Affectation du résultat de cet exercice, **FB**

- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce et approbation, s'il y a lieu, de ces conventions,
- Quitus au Président de la société et aux Directeurs Généraux,
- Renouvellement du mandat du Président,
- Renouvellement du mandat des Directeurs Généraux,
- Nomination des membres du Comité de Direction,
- Pouvoirs pour les formalités,
- Questions diverses.

Monsieur le Président rappelle alors à l'assemblée que la société n'a été saisie d'aucune demande relative à l'inscription de projet de résolutions à l'ordre du jour, ni d'aucune demande de questions écrites.

Puis lecture est donnée du rapport du Président et des rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2016 tels qu'ils sont présentés, desquels il ressort un bénéfice de 151.981,28 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

DEUXIEME RESOLUTION

Constatant l'existence d'une somme distribuable d'au moins 175.770 euros, l'Assemblée Générale, décide la distribution d'un dividende de pareil montant, soit un dividende brut par action de 3 euros, à prélever :

- sur le résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2016.....151.981,28 euros
- sur le poste RESERVE FACULTATIVE à concurrence de23.788,72 euros

Le dividende sera mis en paiement au plus tard le 30 juin 2017.

Sur le dividende brut global revenant aux personnes physiques, il sera retenu les prélèvements sociaux calculés au taux en vigueur.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte du rapport qui lui a été fait par le Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du code de commerce, et approuve, en tant que besoin est, les opérations dont il s'agit.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.



QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne au Président ainsi qu'aux Directeurs Généraux quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat respectif pour ledit exercice.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016 ne comportent pas des dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts et qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au titre des trois exercices antérieurs :

EXERCICE	DIVIDENDE BRUT GLOBAL
Clos le 30 septembre 2013	117.180 € dont 4 € éligibles à l'abattement IRPP au taux de 40%
Clos le 30 septembre 2014	146.475 € dont 5 € éligibles à l'abattement IRPP au taux de 40%
Clos le 30 septembre 2015	175.770 € dont 6 € éligible à l'abattement IRPP au taux de 40%

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, constatant que le mandat de Président de Monsieur Henri BEBEY est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée ou de la consultation des associés qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 30 septembre 2022.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, constatant que le mandat de Directeur général de Madame Frédérique BLOMME est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée ou de la consultation des associés qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 30 septembre 2022.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de ne pas renouveler le mandat de Directeur général de la société MERIDIEN DW CONSEIL arrivé à son terme.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de créer un Comité de Direction au sein de la société.

Sont nommés en qualité de membre du Comité de Direction, outre le président de la société, Monsieur Henri BEBEY, pour une durée de SIX années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée ou de la consultation des associés qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 30 septembre 2022 :

- Madame Frédérique BLOMME, demeurant à HEM (59510), 100 rue Jules Guesde
- La société MERIDIEN DW CONSEIL, dont le siège social est à ROUBAIX (59100), 84 boulevard du Général Leclerc, Paraboles 2A, SIREN 798 804 324, RCS LILLE METROPOLE.

Conformément aux statuts de la société, les fonctions de Président du Comité de Direction seront obligatoirement assurées par le Président de la société, Monsieur Henri BEBEY.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

DIXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité requises.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

DE TOUT CE QUE DESSUS, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé après lecture.

